



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**  
**SAINTE EULALIE DE CERNON**

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 avril à 19 heures 00 minutes.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Thierry Cadenet, Maire.

Etaient présents : M. Thierry CADENET, Mme Hélène CROLY-LABOURDETTE, Mme Brigitte CROS, M. Yoann FORESTIER, M. Victorien GENIEZ, Mme Célia GLANDIERES, M. Pierre LOGEAY, M. Maxime NUCCIO, Mme Pascale POUUNET, M. Philippe VIALA.

Absente ayant donné procuration : Mme Emilie HERAIL à M. Thierry CADENET.

Secrétaire de séance : Mme Célia GLANDIERES a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombres de conseillers en exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 11.

**OBJET : Vote du Budget Primitif principal 2026 - N°37/2026.**

Monsieur Philippe VIALA, premier adjoint, présente à l'assemblée le budget primitif principal de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement	1 134 560,50 €
Investissement	978 245,80 €

**Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 de la commune.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Le Maire,

Acte dématérialisé

Thierry CADENET

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 17/04/2026
- et la publication ou notification le 17/04/2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr> »